

2021

CATALOGUE des FORMATIONS



CE CATALOGUE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET!

www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn

FORMATIONS

2021

	Mars	Avril	Mai	Juin	JUILLET	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Voir tableau p.5</i>										
Permis de chasser (p.4)				12						
Chasse accompagnée (p.6)										
Plégeur agréé (p.7)										
Chasse à l'arc (p.9)				19						
Organisateur chasses collectives (p.11)	12-19	2				25				
Garde-chasse particulier (p. 13)			10-17-24							
L'association de chasse (p.15)			11			17				
Réglementation chasse (p.17)				2						
Examen sanitaire initial du gibier(p.19)						24				
La découpe du gibier (p.21)							18			
La cuisine du gibier (p.23)								27		
Outils numérique pour la chasse (p.25)									1	
Perfectionnement chasse à l'arc (p.27)										16
Juge AFACCC : 1er degré (p.27)					à définir					
Recherche au sang (p. 29)							26			
Formation sécurité décennale (p.31)										

La FDC81 se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Inscriptions dans la limite des places disponibles. Dates susceptibles d'être modifiées, déplacées ou annulées.

SOMMAIRE

- Permis de chasserp.4
- Chasse accompagnéep.6
- Piégeur agréép.7
- Chasse à l'arcp.9
- Organisateur de chasses collectivesp.11
- Garde-chasse particulier.....p.13
- Association de chasse.....p.15
- Réglementation chassep.17
- Examen sanitaire initial du gibier.....p.19
- La découpe du gibierp.21
- La cuisine du gibierp.23
- Les outils numériques au service de la chasse.p.25
- Complémentaire chasse à l'arc.....p.27
- Formation Juge AFACCC : 1^{er} degré.....p.27
- Recherche au sang.....p.29
- Formation sécurité décennale.....p.31

PERMIS DE CHASSER



Public : Formation et examen à partir de 15 ans, puis permis délivré par l'O.F.B à 16 ans révolus.

Lieu : **Formation théorique** : au siège de la FDC 81 à Albi.

Formation pratique et examen : centre de formation FDC12, 10 km au Nord de Rodez.

Nbre

de places : En fonction des sessions (voir page 5)

Tarif : Différentes redevances perçues par l'O.F.B vous seront demandées au moment de l'inscription :

- Pour les mineurs : 31 €

- Pour les majeurs : 46 €

Caution de 40 € restituée après la formation pratique.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE (1/2 journée)

Connaissance de la faune sauvage, de ses habitats et des modalités de leur gestion; Connaissances de la chasse; Connaissance des armes et des munitions, de leur emploi et des règles de sécurité; Connaissance des lois et règlements.

FORMATION PRATIQUE (1/2 journée)

Évolution sur un parcours simulé de chasse au petit et grand gibier, dans le respect des règles de sécurité. **Formation en extérieur : prévoir des vêtements adaptés !**

EXAMEN (1/2 journée)

Noté sur 31 points, (21 points pour la partie pratique et 10 points pour la théorie). Il faut obtenir la note minimale de 25 pour être reçu (sans faute éliminatoire !)

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE SUR NOTRE SITE

www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn/



PAR TÉLÉPHONE:

05.63.49.19.00

AU SIÈGE DE LA FDC81:

Chemin du Séminaire du Roc,
81 012 ALBI cedex 9

PLANNING PERMIS DE CHASSER

2021

SESSION	FORMATION THEORIQUE	FORMATION PRATIQUE	EXAMEN UNIQUE
n°1			
n°2			
n°3			
n°4			
n°5	Mercredi 9 juin (matin)	Jeudi 8 juillet ou vendredi 9 juillet	Lundi 19 juillet ou mardi 20 juillet
n°6	Mercredi 7 juillet (matin)	Mardi 10 août ou mercredi 11 août	Lundi 23 août ou mardi 24 août ou mercredi 25 août
n°7	Lundi 23 août (après-midi)	Lundi 6 septembre ou mardi 7 septembre	Jeudi 16 septembre ou vendredi 17 septembre
n°8	Mercredi 13 octobre (matin)	Mardi 9 novembre ou mardi 16 novembre	Lundi 23 novembre ou mardi 24 novembre ou mercredi 25 novembre
n°9	Mardi 9 novembre (matin)	Mercredi 17 novembre ou lundi 29 novembre	Jeudi 9 décembre ou vendredi 10 décembre

CHASSE ACCOMPAGNÉE



Public : 14 ans et demi et sans limite d'âge !
(Le permis de chasse accompagnée ne sera délivré qu'à partir de 15 ans).

Lieu : Stand du permis de chasser de la FDC
12, 10 km au Nord de Rodez.

Nbre de places : 50 personnes maximum (par 1/2 journée).

Depuis le 1^{er} juillet 2020, tous les accompagnateurs doivent suivre la formation à la sécurité à la chasse afin d'être accompagnateurs des titulaires d'une autorisation de chasser. Celle-ci se réalise en même temps que pour les candidats à la chasse accompagné.

DÉROULEMENT DE LA DEMI-JOURNÉE

DURANT LA DEMI-JOURNÉE ET PAR ATELIER, LES CANDIDATS DEVONT :

 Évoluer sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc.

 Savoir se positionner sur une ligne de battue au grand gibier avec manipulation d'une carabine.

 Savoir se positionner aux côtés d'un compagnon de chasse.

**Formation en extérieur:
prévoir des vêtements adaptés !**

Tarif : Gratuit.

DATE DES SESSIONS:

Samedi 12 juin 2021
de 8h à 13h ou de 13h30 à 18h

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE SUR NOTRE SITE

www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn/



**OU
PAR TÉLÉPHONE:**
05.63.49.19.00
OU

AU SIÈGE DE LA FDC 81:
Chemin du Séminaire du Roc,
81 012 ALBI cedex 9

PIÉGEUR AGRÉÉ



Public :

Tout public. Il faut être âgé de 15 ans minimum pour suivre la formation, avec l'autorisation du représentant légal (document à compléter disponible sur demande auprès de la FDC). L'agrément ne sera délivré qu'à partir de 16 ans.

Durée : 16h, réparties sur deux soirées en salle et une journée sur le terrain.

Lieu : Siège de la FDC 81 à Albi.

Tarif : Gratuit.

Nbre de places : 60 par session.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE (deux soirées, à partir de 20h30)

- ❖ Législation.
- ❖ Connaissance des différents types de pièges.
- ❖ Présentation du carnet de piégeage et son utilisation.
- ❖ Connaissance et biologie des espèces, examen des connaissances.

FORMATION PRATIQUE (un samedi de 9h à 13h)

- ❖ Manipulation des pièges avec observation des différentes installations tout au long d'un parcours de piégeage (prévoir une tenue de terrain).

DATE DES SESSIONS:

- Lundi 22 novembre 2021 (Législation)
- Jeudi 25 novembre 2021 (Biologie)
- Samedi 27 novembre 2021 (Pratique)

Il faut être présent aux trois dates pour obtenir l'agrément.

INTERVENANTS:



FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIÉGEUR AGRÉÉ



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour suivre la formation. Demandez le document auprès de la FDC81.

Je désire m'inscrire à la formation "Piégeur Agréé"

Fait à

Le

Signature du candidat : **Signature du président de la société :**

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

CHASSE À L'ARC



PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- ↳ Diaporama de présentation.
- ↳ Présentation des différents matériels.
- ↳ Exposé de la réglementation.
- ↳ Mise en situation (sécurité, zones vitales, procédés de chasse, recherche au sang).

FORMATION PRATIQUE

- :: Initiation au tir avec les différentes catégories d'arcs.
- ✿ La notion de cercle d'efficacité.

Public :	Tout public.
Lieu :	Siège de la FDC 81 à Albi.
Nbre de places :	30 personnes (15 personnes minimum).
Repas :	Vous pouvez apporter votre casse-croûte et manger sur place !
Tarif :	Gratuit.

DATE DES SESSIONS :

- Samedi 19 juin 2021
 - Samedi 25 septembre 2021
- de 8h30 à 17h

INTERVENANTS :



Associations des Chasseurs à l'Arc du Tarn, Tarn-et-Garonne, et de l'Aveyron

La partie pratique se déroule en extérieur, prévoir des vêtements adaptés !

RAPPEL : Afin de pratiquer la chasse à l'arc, il faut être titulaire du permis de chasser.

CHASSE À L'ARC

INSCRIPTION

PAR TÉLÉPHONE:

05.63.49.19.00

OU

PAR MAIL :

fdc81@chasseurdefrance.com

OU

AU SIÈGE DE LA FDC 81:

Chemin du Séminaire du Roc,
81 012 ALBI cedex 9

ORGANISATEUR DE CHASSES COLLECTIVES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'adresse aux personnes chargées d'organiser les chasses collectives au sein d'une société. Il s'agit de développer les compétences indispensables pour gérer une chasse collective.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- ❖ Savoir organiser et gérer une battue
- ❖ Avoir les moyens d'être reconnu dans la fonction. Aspects réglementaires.
- ❖ Gestion des équipes.
- ❖ Aspects pratiques, mise en situation sur un territoire de chasse

La formation se déroule en partie en extérieur, prévoir des vêtements adaptés !

INTERVENANTS :



Avec le soutien de :



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA CÖHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



ORGANISATEUR DE CHASSES COLLECTIVES

LE CANDIDAT

(2 personnes maxi/

Société de chasse :

société et/ou équipe)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Cochez la journée de formation souhaitée

12 mai 2021 19 mai 2021 2 juin 2021

1^{er} septembre 2021 15 septembre 2021

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

GARDE-CHASSE PARTICULIER



PROGRAMME

→ **1^{ère} Journée, Module 1:** notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier, le garde particulier sur le terrain.

→ **2^{ème} journée, Module 2 :** Connaissances cynégétiques, notions d'écologie (visite et réalisation d'aménagements sur la ferme pédagogique de Virac), réglementation de la chasse.

→ **3^{ème} journée, Module 2 :** Conditions de régulation des espèces classées nuisibles.

Il est obligatoire d'assister aux 3 journées afin de valider la formation ! (sauf dispenses ci-dessous)

Ne peuvent être agréés en qualité de gardes particuliers (article 29-1 du code de procédure pénale) :

- Les officiers de police judiciaire (notamment les maires et leurs adjoints) ;
- Les agents de police judiciaire (APJ) et APJ adjoints (notamment les policiers municipaux) ;
- Les ingénieurs, techniciens et agents de l'ONF et des services forestiers des DDT et des DRAAF.
- Les agents de l'OFB et des parcs nationaux ;
- Les gardes champêtres.
- Les propriétaires ou les détenteurs de droits réels immobiliers ne peuvent pas non plus être agréés pour assurer la surveillance de leur propriété.
- les demandes d'agrément déposées par une association lorsque le futur garde est membre du conseil d'administration de ladite association.

Sont dispensées de justifier du suivi du module 1, sous réserve qu'elles aient définitivement cessé ces fonctions, les personnes ayant eu la qualité de :

- Fonctionnaire actif de la police nationale - Militaire de la gendarmerie nationale - Agent de police municipale.

En vue de leur agrément en qualité de garde-chasse particulier, de garde-pêche particulier ou de garde des bois particulier, sont dispensées de justifier

du suivi des modules 1, 2, 3 et 4 de formation, sous réserve qu'elles aient définitivement cessé ces fonctions, les personnes ayant eu la qualité de :

- Fonctionnaire ou agent de l'OFB, des parcs nationaux et des réserves naturelles ayant été commissionné et assermenté au titre de la police de la chasse, de la police de la pêche en eau douce ou de la police forestière ;

- Fonctionnaire ou agent de l'ONF ayant été commissionné et assermenté pour constater les infractions en matière forestière ;

- Garde champêtre.

Durée

18 heures, réparties sur 3 jours.

Lieu

Siège de la FDC 81 à Albi.

Tarif

Gratuit.

Nbre de places

50 par session.

Repas

Oui, les 10 et 17 juin. Si vous le souhaitez, repas à réserver au moment de l'inscription. Paiement le jour de la formation (12€)

Public

Chasseurs souhaitant devenir gardes-chasse particuliers.

Age mini 18 ans.

DATE DES SESSIONS:

- Jeudi 10 juin 2021 (Module 1)-9h-18h
- Jeudi 17 juin 2021 (Module 2)-9h-18h
- Jeudi 24 juin 2021 (Module 2)-9h-13h

La journée du 17 se déroule en extérieur, prévoir des habits adaptés

INTERVENANTS:



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

GARDE-CHASSE PARTICULIER



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation "Garde-Chasse Particulier"

Je réserve 1 repas pour le 10 juin

Je réserve 1 repas pour le 17 juin

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

L'ASSOCIATION DE CHASSE

Président(e) de société, nouveau(e) président(e) de société, membres du bureau, cette formation est faite pour vous! Toutes les informations et obligations pour assurer efficacement vos responsabilités

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

ORGANISATION DE LA CHASSE EN FRANCE

LES STRUCTURES DE CHASSE LOCALES

L'ASSOCIATION « LOI 1901 » :

- Les membres
- Le rôle du président
- Les statuts
- Le règlement intérieur
- L'assemblée générale
- Le droit de chasse,
- Les baux de chasse
- Responsabilité.

DÉCOUVERTE DE VOTRE ESPACE ADHERENT SUR LE SITE INTERNET DE LA FDC81

INTERVENANT :



15

Public : Responsables d'association (présidents, bureau), nouveaux présidents. Âge mini: 18 ans.

Lieu : Siège de la FDC à Albi et Maison des associations à Castres

Tarif : Gratuit.

Nbre de places : 30 maxi par session (10 personnes minimum).

DATE DES SESSIONS :

- Vendredi 11 juin 2021 (Siège FDC81, Albi) de 14h à 18h

- Vendredi 17 septembre 2021 (Maison des associations, Place du 1^{er} Mai, Castres) de 8h30 à 12h30

Avec le soutien de :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

L'ASSOCIATION DE CHASSE



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Cochez la journée de formation souhaitée

11 juin 2021 (à Albi) 17 septembre 2021 (à Castres)

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

RÉGLEMENTATION CHASSE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Riche d'une grande diversité de milieux naturels et d'espèces animales sauvages, la France est l'un des premiers pays de chasse en Europe. Cette richesse, tant en nombre de pratiquants qu'en diversité des modes de chasse implique une réglementation devenue parfois complexe. L'objectif de cette formation est de connaître les principaux textes réglementant l'activité chasse, et de prendre connaissance des évolutions.

Lieu : Siège de la FDC 81 à Albi.

Tarif : Gratuit.

Public : Responsables d'association (présidents, chefs d'équipe, etc.), gardes-chasse particuliers, lieutenants de louveterie, chasseurs, etc.

Nbre de places : 40 places.

DÉROULEMENT DE LA 1/2 JOURNÉE

 Lecture de l'arrêté d'ouverture et fermeture de la chasse dans le Tarn pour la prochaine saison.

 Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Tarn.

 Les principaux textes nationaux réglementant la chasse en France :
- procédés de chasse
- appeaux et appellants
- et bien d'autres encore !

 Réponses aux questions et discussion.

DATE DE SESSION :

- Vendredi 2 juillet 2021
de 8h30 à 12h30

INTERVENANTS :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RÉGLEMENTATION CHASSE



Fédération Départementale des Chasseurs
du Tarn

LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

“Réglementation chasse”

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

EXAMEN SANITAIRE INITIAL DU GIBIER

PROGRAMME

DEVENIR CHASSEUR FORMÉ À L'EXAMEN, C'EST:

- ❖ Effectuer un tri sélectif du gibier prélevé.
- ❖ Distinguer le normal de ce qui ne l'est pas.
- ❖ Pratiquer et donner une culture hygiénique et sanitaire de la venaison.
- ❖ Effectuer le prélèvement pour le contrôle trichine chez le sanglier.

CETTE FORMATION EST OBLIGATOIRE POUR LES CHASSEURS :

- ❖ Qui commercialisent leur gibier sur le marché local.
- ❖ Qui commercialisent leur gibier à des négociants/ateliers de traitement.
- ❖ Le réseau des chasseurs formés à l'examen sanitaire initial.
- ❖ Qui proposent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif.

Tous les chasseurs se trouvant dans l'une de ces situations ne doivent pas forcément être formés, il suffit d'une personne (ou plus si vous le souhaitez) formée par équipe de chasseurs concernés.

Lieu : Au siège de la FDC à Albi

Public : Sociétés, équipes, chasseurs qui destinent leur gibier pour la vente, cessions diverses, repas, lots, etc. De préférence les personnes chargées de l'éviscération/découpe.

Tarif : Gratuit. Si vous souhaitez bénéficier d'un kit trichine (analyse comprise), un chèque de 15€/kit vous sera demandé le jour de la formation.

Nbre de places : 30 maxi par session. Âge mini: 16 ans.

DATE DE SESSION :

- Vendredi 24 septembre 2021
de 9h à 12h30

INTERVENANT :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION



EXAMEN SANITAIRE INITIAL DU GIBIER

LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

"Examen sanitaire initial"

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

TAILLER DANS LE VIF LA DECOUPE DU GIBIER



PROGRAMME

1^{ère} partie de la journée

- ☛ Rappels sur l'Examen initial de la venaison
- ☛ Connaissance des techniques de dépouilles et d'éviscérations du grand gibier
- ☛ Connaissance des techniques de découpe et des différentes pièces de viande : explications et démonstration
- ☛ Echanges avec le professionnel

2^{ème} partie de la journée

- ☛ Mise en pratique de la dépouille et de l'éviscération, et découpe de grand gibier par les participants (chevreuil/sanglier)
- ☛ Présentation des affiches et des ouvrages de références
- ☛ Le matériel de découpe

Lieu : Local de chasse de l'ACCA de Pampelonne

Public : Chasseresses et chasseurs (18 ans minimum). Les personnes formées à l'examen initial sont prioritaires.

1 personne maxi/société

Repas : Pour faciliter l'organisation, merci de prévoir votre casse-croûte

Tarif : 10€, paiement après confirmation de l'inscription.

Nbre de places : 10 places

DATE DE SESSION :

- Lundi 18 octobre 2021 à Pampelonne de 9h à 13h et 13h30 à 15h

INTERVENANTS :

Alexandre MOULIS (Boucher)

avec le soutien de :



05 63 38 04 67



atfa@orange.fr



11 Rue François Thermes
81990 Puygouzon



FORMULAIRE D'INSCRIPTION



TAILLER DANS LE VIF : LA DECOUPE DU GIBIER

LE CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

Après réception de votre bulletin d'inscription, la FDC81 confirmera votre participation par écrit. L'inscription ne sera alors définitive qu'après réception du règlement.

Fait à

Le

Signature du candidat : Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

DES FORÊTS AUX FOURNEAUX LA CUISINE DU GIBIER

PROGRAMME

MATIN 8h00

Point sur la législation sanitaire (vente, don, etc.), l'examen initial du gibier tué à la chasse.

9h00

Autour du grand gibier : le choix et la valorisation des différentes préparations et recettes.

Cuisine du gibier: réalisation de recettes avec les Maîtres Restaurateurs, ainsi que les chefs des Cuisineries.

REPAS

13h00

Les vins Gaillacois de Varlais-Rouge Alain et les plats préparés par les chefs des Cuisineries (possibilité d'achat de vin sur place)

DATE DE SESSION :

- Mercredi 27 octobre 2021, au CFA de Cunac de 8h à 15h

INTERVENANTS :



100% PRODUITS TARNAIS

Lieu : Chambre des Métiers du Tarn, Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (Cunac).

Public : Chasseresses et chasseurs amateurs de cuisine.

Repas : Au restaurant du centre de formation.

Tarif : 50€, paiement après confirmation de l'inscription (comprend la formation, le prix des produits et du repas).

Nbre de places : 12 places

avec le soutien de :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION



DES FORÊTS AUX FOURNEAUX : LA CUISINE DU GIBIER

LE CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

Après réception de votre bulletin d'inscription, la FDC81 confirmera votre participation par écrit. L'inscription ne sera alors définitive qu'après réception du règlement.

Fait à

Le

Signature du candidat :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA CHASSE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les outils numériques peuvent vous permettre aujourd'hui de faciliter la récolte et la saisie des différentes données d'une saison de chasse : prélèvements, battues, demande de plan de chasse, etc. Ces outils peuvent également être d'une grande utilité pour la gestion et la répartition des tâches au sein de votre association.

PROGRAMME

 Présentation des outils numériques des relations FDC/territoire : saisie des plans de chasse (demandes et réalisations), déclaration des prélèvements, battues, offres de chasse...

 Présentation des différents outils numériques utiles à la gestion d'une société de chasse : portail préfecture, IGN, géoportail, légifrance, ...

 Mise en situation : utilisation des différents outils et échanges sur des cas concrets.

Lieu : Siège de la FDC81 à Albi.

Public : Tout public

Age mini : -

Nbre de places : 10 places

Repas : Pour faciliter l'organisation, merci de prévoir votre casse-croûte

Tarif : Gratuit

Info : vous pouvez amener votre matériel (téléphone, tablette ou ordinateur portable)

Du matériel informatique sera mis à la disposition des candidats.

INTERVENANTS :



DATE DE SESSION :

- Vendredi 1^{er} octobre 2021
de 9h h à 17h

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



LES OUTILS NUMERIQUES AU SERVICE DE LA CHASSE

LE CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

"Les outils numériques au service de la chasse"

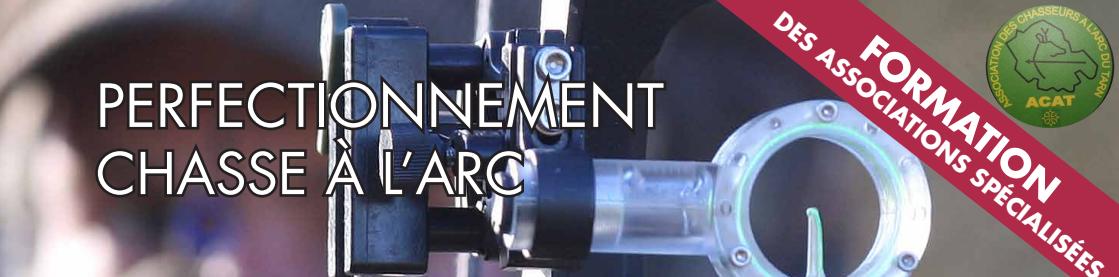
Fait à

Le

Signature du candidat :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9



PERFECTIONNEMENT CHASSE À L'ARC

PROGRAMME

Des ateliers différents et des stands de démonstration seront à votre disposition :

- Montage de flèche.
- Aiguisage de lames de chasse.
- Choix des arcs de chasse.
- Fabrication de cordes.
- Documentation.
- Utilisation d'un tree stand.
- Tir de chasse (N'hésitez pas à amener votre arc si vous en possédez un).

INTERVENANTS :



Associations des Chasseurs à l'Arc du Tarn, Tarn-et-Garonne, et de l'Aveyron

Public :

En priorité les personnes ayant l'attestation de formation à la chasse à l'arc. Âge mini: 15 ans.

Lieu :

Siège de la FDC 81 à Albi.

Nbre de places :

30 personnes (10 personnes minimum).

Repas :

Vous pouvez apporter votre casse-croûte et manger sur place !

Tarif :

Gratuit.

DATE DES SESSIONS :

- Samedi 16 octobre 2021
de 8h30 à 17h

**La partie pratique se déroule en extérieur,
prévoir des vêtements adaptés !**

FORMATION JUGE AFACCC 1^{ER} DEGRÉ



PROGRAMME

Juger l'aptitude d'une meute lors des concours organisés par l'AFACCC :

(Formation sur 1 journée et 1 matinée)

Les différentes races de chiens courants, Leurs aptitudes en fonction des races :

- le rapproché
- le lancé
- la menée
- le ferme.

CONTACT : Rolland GARCIA
Tel fixe : 05.63.42.16.53
Tel portable : 06.80.08.02.38

Public :

Membres AFACCC 81

Lieu :

Siège de la FDC 81 à Albi.

Nbre de places :

30 personnes

Repas :

Offert par l'AFACCC 81

Tarif :

Gratuit.

DATE SESSION :

- Juin 2021
(date précise non définie)
un samedi toute la journée

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

LE CANDIDAT

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

"PERFECTIONNEMENT CHASSE À L'ARC"

Je désire m'inscrire à la formation

"FORMATION JUGE AFACCC : 1^{ER} DEGRE"

Fait à

Le

Signature du candidat :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn
Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9**



RECHERCHE AU SANG

FORMATION
DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation n'est pas de devenir un conducteur de chien de sang.

Elle est destinée avant tout aux chasseurs de grand gibier, dans le but de comprendre l'action des conducteurs, de connaître la spécificité de l'action de recherche et pour préparer le terrain avant l'arrivée du chien de sang.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

La recherche! C'est quoi et pourquoi?

- Réglementation
- Réactions de l'animal au tir
- Comportement du chasseur après le tir
- L'appel du conducteur

Sur le terrain, la recherche d'indices

- Atelier tir à balle et arc sur animal et détection d'indices
- Atelier indices

Qu'est-ce qu'un conducteur et un chien de rouge

- Education du chiot
- Les épreuves, l'agrément
- L'engagement du conducteur
- L'accompagnement en recherche

Lieu : Paulinet, local de chasse de Saint-Jean-de-Jeannes

Public : Tout public

Age mini : -

Nbre de places : 25

Repas : sur place tiré du sac

Tarif : Gratuit

Info : formation en partie en extérieur.
Prévoir une tenue appropriée.

DATES DES SESSIONS

Samedi 26 juin 2021
De 9h à 16h

INTERVENANT



U.N.U.C.R. - Tarn.
(Union Nationale pour
l'Utilisation de Chiens de Rouge)

Avec l'aide de la société de chasse de
Saint-Jean-de-Jeannes

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RECHERCHE AU SANG



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Je désire m'inscrire à la formation

"Recherche au sang"

Fait à

Le

Signature du candidat :

Signature du président de la société :

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le décret du 5 octobre 2020 a institué une **formation obligatoire** à la sécurité pour tout les chasseurs souhaitant valider leur permis. **Le chasseur a 10 ans pour suivre cette formation** (à compter du 5 octobre 2020).

Cela peut se faire, de façon identique, soit :

- ☛ par le biais d'une formation en groupe de 30 personnes maximum, organisée par la Fédération,
- ☛ soit de façon autonome par le chasseur via internet

Compte-tenu du contexte sanitaire, la formation en ligne est à privilégier. Vous recevrez dans le **courant du mois d'avril** tous les éléments permettant de suivre cette formation.

Elle comporte notamment les points suivants :

- ☛ l'analyse des accidents de chasse
- ☛ la reconstitution d'un accident réel.
- ☛ les consignes de sécurité

INTERVENANT :



**Nous vous informerons dès que possible de
l'organisation de formations en présentiel.**



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

C'EST EN NOUS, C'EST ICI OCCITANIE